



**Délibération n°2024-004** Location de la parcelle AE303 à l'entreprise FAURIE Christian TP  
(3-3 Locations)

Le Conseil Municipal ouï l'exposé, et après en avoir délibéré:

- \* APPROUVE la location de la parcelle AE303 à l'entreprise FAURIE Christian TP. En cas de besoin l'entreprise pourra utiliser également les parcelles AE300 et AE297 sans supplément tarifaire.
- \* PRÉCISE que le prix de la location de cette parcelle sera de 100 euros mensuel.
- \* AJOUTE qu'une convention précaire sera établie en ce sens, pour une durée maximale de 12 mois.
- \* INDIQUE que l'entreprise remettra en l'état la parcelle utilisée.
- \* AUTORISE le Maire à signer la convention.

Pour : 15      Contre : 0      Abstention : 0

Le pouvoir donné par M. FAURIE Romain à M. MARCAILLOU n'est pas pris en compte pour ce point.

Questions diverses

Demande de subvention reçue pour la réfection de la toiture du temple.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention du Conseil Presbytéral afin d'aider au financement de travaux de la toiture du temple. Le Maire précise que cette demande sera étudiée lors de la préparation du budget 2024 ; les élus devront se prononcer sur cette aide.

Réunion de lancement du comité des fêtes le vendredi 9 février à 20h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal le 29 février 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

À Saint-Agrève, le 30 janvier 2024.

Le Maire  
Michel Villemagne

